

Grazym

Activateur liquide des bacs à graisse

Activateur liquide pour la liquéfaction et la digestion des graisses, des corps gras, de l'amidon, de la cellulose, des détergents.

Utilisé pour les bacs à graisse, les canalisations, les fosses septiques.

Contrôle les odeurs et maintient l'équilibre biologique.

Permet d'espacer voire de supprimer les pompages des bacs à graisses, d'ensemencer rapidement les fosses septiques neuves et en accélèrent le démarrage après une utilisation prolongée.

Mode d'emploi

Pour assurer une bonne efficacité, il est préférable de diluer les doses dans une petite quantité d'eau tiède (30 à 40°C), laisser reposer 10 à 15 minutes, voire 1 heure, le temps aux bactéries de se réactiver.

Bacs à graisse :

0 à 100 repas par jour : 50 à 100 g.

100 à 300 repas par jour : 100 à 150 g.

300 à 500 repas par jour : 150 à 250 g.

Inférieure à 1000 repas par jour : 250 à 350 g.

Supérieur à 1000 repas par jour : 350 g minimum.

L'ensemencement doit être journalier pendant la 1^{ère} semaine puis 1 fois/semaine ou quinzaine par la suite.

Pour une fosse septique de 1 m³ :

Démarrage : 100 g directement dans les WC ou la fosse septique.

Entretien courant : 50 g tous les 15 jours dans la cuvette des WC.

Canalisations : 50 à 100 g suivant la longueur.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 litres.

Données techniques

- Aspect : liquide visqueux incolore

- pH : 6 - 7

- Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Éviter les projections oculaires.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

12-09-2024 Ind. 6 ■



EYREIN
INDUSTRIE

ZAC de la Montane - Allée des Iris - 19800 EYREIN - +33 (0)5 55 27 65 27
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com

